



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Plouvara

Autres communes :

## R500

Appellation : Menhir dit du Pré de Camet

## Monument(s)

Appellation : Menhir dit du Pré de Camet

Protection : classement

Arrêté : classement le 20/07/1964

Étendue de la protection : Menhir dit du Pré de Camet (cad. C 688) : classement par arrêté du 20 juillet 1964

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.